RÈGLEMENT (CE) Nº 1611/2000 DE LA COMMISSION
du 24 juillet 2000
ajustant les aides compensatoires agromonétaires octroyées au Danemark

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 2799/98 du Conseil du 15 décembre 1998 établissant le régime agromonétaire de l'euro [1], et notamment son article 9,

considérant ce qui suit:

(1) Pour différents États membres, le montant maximal de l'aide compensatoire résultant des taux de conversion de l'euro en unité monétaire nationale ou des taux de change applicables le 1er juillet 1999 a été fixé par le règlement (CE) nº 1639/1999 de la Commission [2].

(2) Le règlement (CE) nº 2799/98 a établi, dans son article 5, paragraphe 4, que le montant maximal de l'aide compensatoire est réduit ou annulé en fonction de l'effet sur le revenu de l'évolution des taux de conversion constatés le premier jour des deuxième et troisième tranches.

(3) Le taux de conversion applicable à certaines aides directes ayant un fait générateur au 1er juillet 2000 a été fixé par le règlement (CE) nº 1577/2000 de la Commission [3]. Le taux fixé pour la couronne danoise fait apparaître une dépréciation de cette monnaie; il convient dès lors de réduire le montant de la deuxième tranche de l'aide compensatoire pour le Danemark.

(4) Les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis des comités de gestion concernés,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les montants réduits de la deuxième tranche de l'aide compensatoire pour le Danemark résultant des montants maximaux de la première tranche prévus par le règlement (CE) nº 1639/1999 sont repris à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le septième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 24 juillet 2000.

Par la Commission

Franz FISCHLER

Membre de la Commission

[1] JO L 349 du 24.12.1998, p. 1.
[2] JO L 194 du 27.7.1999, p. 33.
[3] JO L 181 du 20.7.2000, p. 37.

ANNEXE

Montants réduits de la deuxième tranche de l'aide compensatoire pour le Danemark exprimés en millions d'euros

Mesures		
Type	Règlement	
Aide au maïs «base maïs» (petite production)	(CE) nº 1251/1999 du Conseil [1]	0,000000
Aide céréales autres base maïs (petite production)	(CE) nº 1251/1999	1,758475
Aide colza, tournesol, soja (petite production)	(CE) nº 1251/1999	0,000000
Aide pois, fèves, féveroles (petite production)	(CE) nº 1251/1999	0,000000
Aide aux graines de lin (petite production)	(CE) nº 1251/1999	0,000000
Aide au maïs «base maïs» (production professionnelle)	(CE) nº 1251/1999	0,000000
Aide céréales autres base maïs (production professionnelle)	(CE) nº 1251/1999	9,751541
Aide colza, tournesol, soja (production professionnelle)	(CE) nº 1251/1999	1,084773
Aide pois, fèves, féveroles (production professionnelle)	(CE) nº 1251/1999	1,050517
Aide aux graines de lin (production professionnelle)	(CE) nº 1251/1999	0,074221
Aide supplémentaire blé dur (production professionnelle)	(CE) nº 1251/1999	0,000000
Retrait des terres lié aux aides/hectare	(CE) nº 1251/1999	1,347403
Aides/hectare légumes secs	(CE) nº 1577/96 du Conseil [2]	0,000000
Aide/hectare houblon	(CEE) nº 1696/71 du Conseil [3]	0,000000

[1] JO L 160 du 26.6.1999, p. 1.
[2] JO L 206 du 16.8.1996, p. 4.
[3] JO L 175 du 4.8.1971, p. 1.